

Communiqué de presse



Marie-Sophie Desaulle succède à Antoine Dubout à la Présidence de la FEHAP



Antoine Dubout a démissionné de la présidence de la FEHAP lors d'un Conseil d'Administration extraordinaire de la fédération qui s'est tenu le 26 mars 2019 à Paris. Elu en 2008 pour un premier mandat, il sera réélu en 2014 à l'unanimité et aura passé 11 années à la tête du Conseil d'Administration de la Fédération.

Suite à cette décision, les membres du Conseil d'Administration réunis pour cette occasion, ont élu à la présidence de la FEHAP Marie-Sophie Desaulle.

Lors de l'Assemblée générale de la Fédération, qui s'est déroulée le 27 mars 2019 à la Cité Universitaire Internationale de Paris, Marie-Sophie Desaulle a présenté sa vision ainsi que les grands projets qu'elle souhaite mener pendant son mandat.

Antoine Dubout, Président de la FEHAP de 2008 à 2019



Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées (ENPC), Antoine Dubout débute sa carrière en tant qu'ingénieur des ponts et chaussées à la Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Nièvre, du Pas-de-Calais, puis à la direction des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Par la suite, dans le secteur privé, il occupe diverses fonctions dans l'immobilier : président de sociétés immobilières (ICP, Perexia, Kéops, GCE Immobiliers, Sagi, Sogima), et présidera aussi de nombreuses sociétés d'HLM (Logirem, Efidis, Sageco, Samapor).

Engagé dans les champs social et sanitaire, il a notamment présidé l'Association Retravailler Provence (1992 – 1996). Il préside depuis 2003 la Fondation et l'Association Hôpital Saint Joseph Marseille.

Dès le début de son premier mandat (2008), il a œuvré à la continuité et à la mise en œuvre du projet stratégique 2007-2013 de son prédécesseur, Emmanuel Duret, en mettant l'accent sur la promotion et la défense des intérêts des adhérents de la FEHAP. Cette volonté s'inscrira également dans le projet de stratégie 2014-2020 de la Fédération, qu'il aura porté tout au long de son second mandat.

Cet élan donné à la promotion et à la défense des intérêts du secteur privé non lucratif se concrétise dès 2009 par la création des Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) dans la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST).

Pendant toute la durée de son mandat, Antoine Dubout œuvrera en faveur d'un traitement équitable pour le secteur privé non lucratif et notamment pour compenser le différentiel de charges entre les ESPIC et les établissements publics de santé.

Au service de l'accès aux soins et à la protection sociale pour tous, et à tous les âges de la vie, Antoine Dubout a été à l'initiative de la [première plateforme politique \(2012-2017\)](#) de la FEHAP, qui a vu le jour à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2012. Il renouvellera l'exercice pour les élections de 2017, avec la publication de la plateforme politique [« 2017 – 2022 : la Santé et la Solidarité de demain »](#), portant une vision transversale de la santé couvrant les champs sanitaire, médico-social et social.

Au cours de ses deux mandats, Antoine Dubout aura également initié la révision de la Convention Collective de 1951 (2010-2011), ainsi que la réforme des statuts de la Fédération en 2017 avec une mise en œuvre en 2018.

Antoine Dubout finit son mandat sur une réalisation importante pour la Fédération avec la publication d'un [guide repères sur l'Identité Privée Non Lucrative](#). Ce dernier pose les bases de ce qui définit notre secteur par rapport aux autres secteurs, mais surtout par rapport à lui-même, par rapport aux personnes accompagnées et au grand public.

Pendant ses deux mandats, la FEHAP a connu une croissance prononcée avec une augmentation du nombre d'adhérents de 30%. En 2008 la fédération comptait 3200 adhérents, elle en compte aujourd'hui plus de 4 700.

Marie-Sophie Desaulle, nouvelle Présidente de la FEHAP



Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Bordeaux, et ancienne élève de l'Ecole nationale de la santé publique de Rennes (ENSP, actuelle EHESP), Marie-Sophie Desaulle connaît bien le monde sanitaire et le secteur médico-social.

Elle préside depuis 2011 l'Association Vivre et devenir – Villepinte-Saint-Michel (anciennement Association de Villepinte) gérant 21 établissements et services dans les champs du handicap, du sanitaire, des personnes âgées et de la protection de l'enfance c'est à ce titre qu'elle a été élue au sein du Conseil d'Administration de la FEHAP en 2018 et occupe la fonction de vice-présidente déléguée depuis janvier 2019.

A l'occasion de sa première Assemblée générale en tant que nouvelle présidente de la FEHAP, elle a d'ores-et-déjà pu évoquer les grands projets qu'elle souhaitait mener au sein de la Fédération et s'est notamment arrêtée sur 3 défis majeurs:

- ✓ Le défi d'un changement de pratiques et d'organisation pour faire des personnes les actrices de leur parcours en choisissant le lieu où elles seront soignées, accompagnées ;
- ✓ Le défi d'une juste rémunération des services rendus ;
- ✓ Le défi d'une meilleure attractivité des métiers.

Dans son discours, Marie-Sophie Desaulle a également qualifié son élection de « *transition maîtrisée au sein du Conseil d'Administration* », où elle assurera « *une continuité, notamment à travers la poursuite de l'actuel projet stratégique 2014-2020, mais également par l'élaboration du suivant* ».

A propos de la FEHAP

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est plus de 4 700 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : www.fehap.fr

Contact presse : Nina Plantin - 01 53 98 95 44 / nina.plantin@fehap.fr